

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.4905 — WL Ross/C&A Automotive Interior Businesses II)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2007/C 206/12)

1. Le 29 août 2007, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel WL Ross (États-Unis) via International Automotive Components North America Mexico, S de R.L. de C.V., International Automotive Components North America, International Automotive Components Group Brazil et via International Automotive Components Group LLC (ensemble «IAC») acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de certains actifs de C&A Corporation («C&A Automotive Interior Businesses»).

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- WL Ross: fonds d'investissement privé qui par le biais de IAC fabrique et vend certaines pièces d'équipement intérieur automobile,
- C&A Automotive Interior Businesses: fabrication et vente de modules d'habitacle, de tableaux de bord, de garnitures intérieures et de revêtements de sol, et de systèmes acoustiques.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4905 — WL Ross/C&A Automotive Interior Businesses II, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ JO C 56 du 5.3.2005, p. 32.